



BILAN 2023 ET OBJECTIFS 2024

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SOMMAIRE

- Généralités..... p 2-3
- Indicateurs globaux..... p 4-6
- Détails des 6 axes..... p 8-14

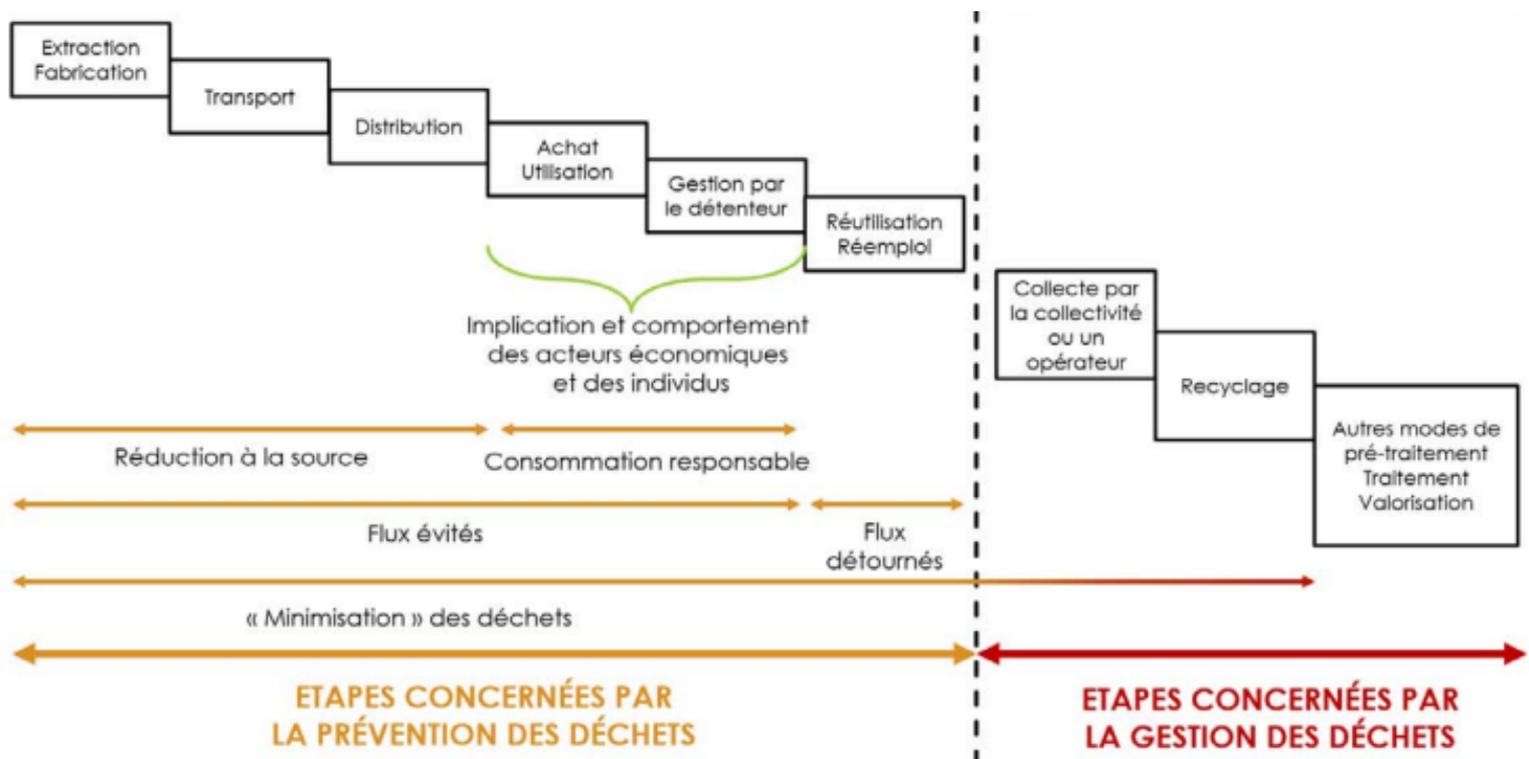
GÉNÉRALITÉS

La prévention des déchets est définie par la loi (article L541-1-1 du Code de l'Environnement) comme :

"toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits,
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine,
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits".



Source ADEME

GÉNÉRALITÉS

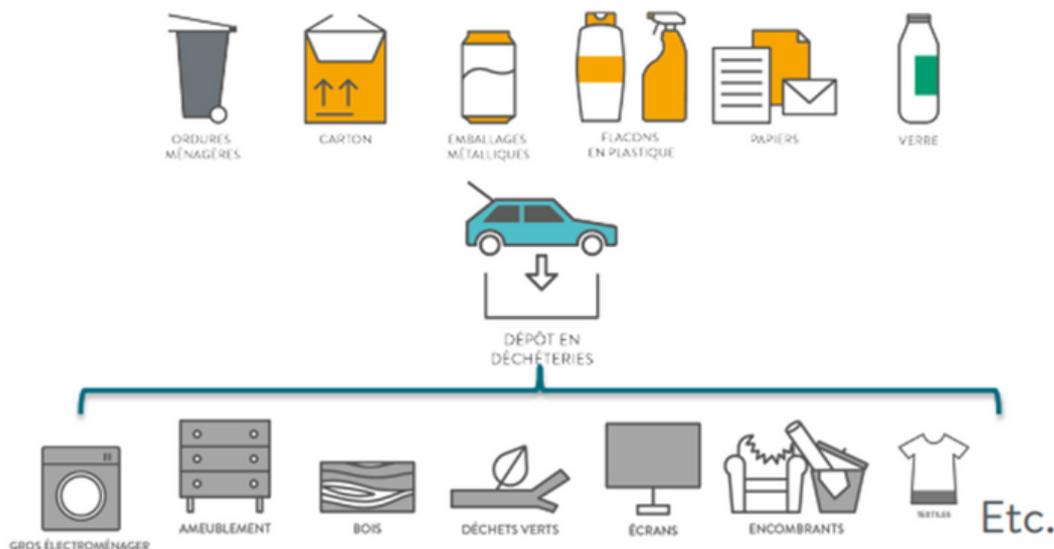
Cycle d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du PLPDMA :

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015.



Les « déchets ménagers et assimilés », autrement appelés les DMA concernent :

Quelques professionnels sont collectés par les collectivités adhérentes ou déposent dans l'une des déchèteries du territoire. Ceux-ci sont donc concernés par ce programme.



INDICATEURS GLOBAUX

Objectifs

Le poids de DMA par habitant en 2017 était de 440 kg.

Les objectifs sont de réduire de :

- 2025 : -7% ce qui représente -31 kg, soit un total de DMA de **409 kg/hab**
- 2031 : -10% ce qui représente -44 kg, soit un total de DMA de **396 kg/hab**

Le poids des OMR par habitant en 2017 était de 212 kg.

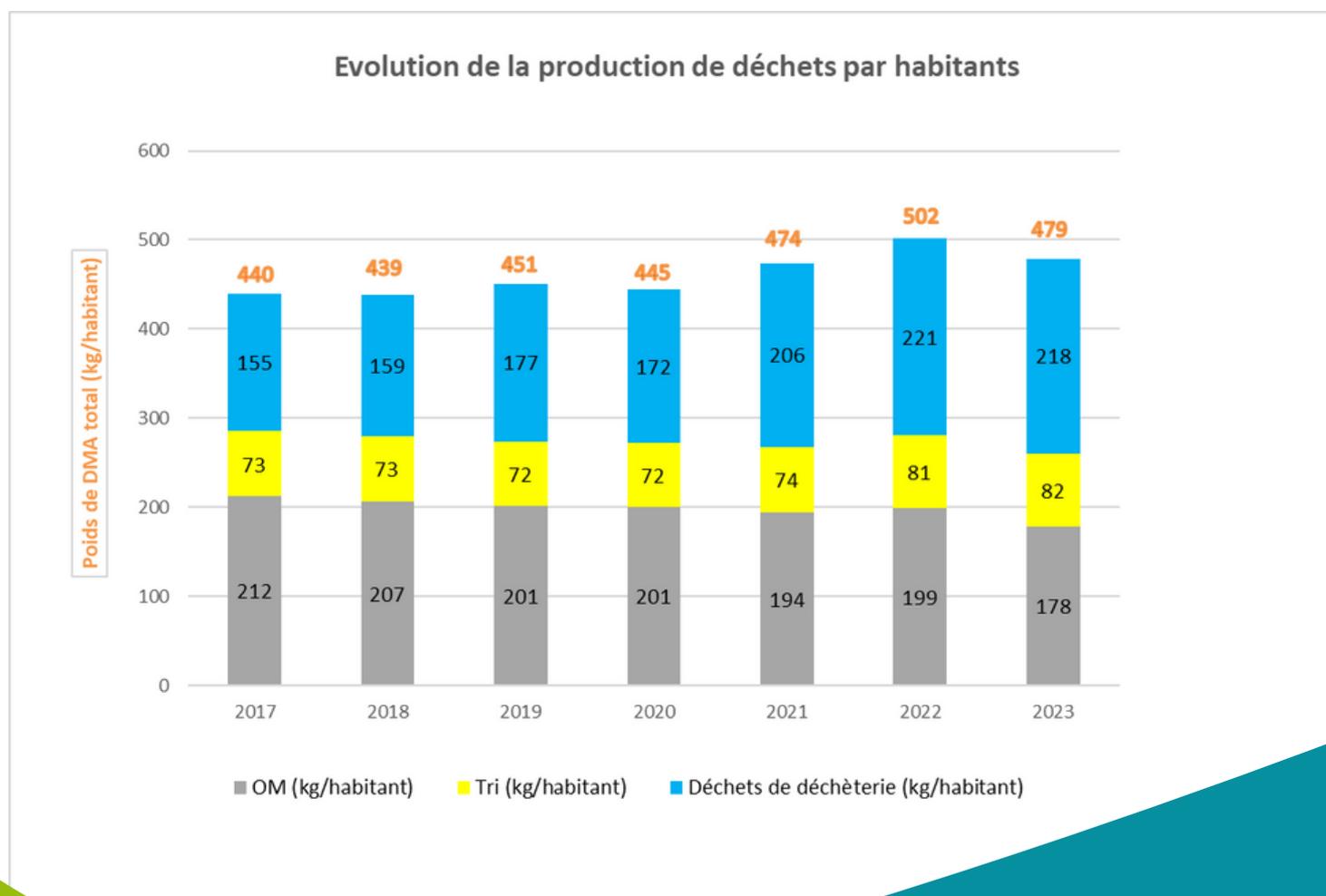
Les objectifs spécifiques à ce domaine sont :

- 2025 : -10% ce qui représente -21 kg, soit un total d' OMR de **191 kg/hab**
- 2031 : -15% ce qui représente -32 kg, soit un total d'OMR de **180 kg/hab**

Résultat 2023
479 kg/hab/an de DMA

Résultat 2023
178 kg/hab/an d'OMR

Evolution des tonnages de DMA



INDICATEURS GLOBAUX

Suivi des tonnages en 2023

Nombre d'habitants	13808	13808	13808	13808	13808	12624	12624
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OM (tonnes)	2932	2854	2781	2769	2680	2518	2253
OM (kg/habitant)	212	207	201	201	194	199	178
Multimatériaux (tonnes)	536	530	514	509	546	560	567
Verre (tonnes)	471	471	486	484	471	468	469
TOTAL TRI (tonnes)	1007	1001	999	992	1017	1028	1036
Tri (kg/habitant)	73	73	72	72	74	81	82
OM + tri (kg/habitant)	285	279	274	272	268	281	261
Gravats (tonnes)	353	425	487	438	513	450	245
Déchets verts méthanisation (tonnes)	48	47	22	0	0	0	9
Déchets verts branchages (tonnes)	600	600	650	650	930	956	868
Ferrailles (tonnes)	113	110	122	119	140	121	134
Encombrants incinérables (tonnes)	297	300	303	275	241	376	400
Encombrants enfouissables (tonnes)	5	19	28	36	146	31	23
Meubles (tonnes)	343	330	395	413	464	436	409
Bois (tonnes)	189	182	206	191	238	230	243
Plâtres (tonnes)	106	141	181	155	163	126	150
Huiles moteur (tonnes)	5	4	7	5	5	3	6
Huiles alimentaire (tonnes)	1	1	1	1	1	0,4	1
Cartons (tonnes)	141	138	162	158	193	184	174
Huisseries (tonnes)	64	75	75	83	84	78	79
Papiers (tonnes)	5	16	42	46	14	38	38
Déchets électriques (DEEE) (tonnes)	110	116	123	123	130	116	121
Déchets diffus spécifiques (DDS) (tonnes)	14	16	17	18	21	21	19
Pneus (tonnes)	2	8	8	3	8	9	10
Batteries et piles (tonnes)	2	3	5	4	2	1	5
Textiles (tonnes)	89	95	103	99	72	68	68
TOTAL DECHETERIE (tonnes)	2134	2200	2447	2380	2851	2795	2757
Déchets de déchèterie (kg/habitant)	155	159	177	172	206	221	218
Poids de DMA total (kg/habitant)	440	439	451	445	474	502	479
Poids de DMA total (tonnes)	6073	6055	6228	6141	6548	6341	6046

INDICATEURS GLOBAUX

Suivi des tonnages en 2023

Résultat 2023
-4,5% soit -23kg/hab/an de DMA

Les raisons principales de cette baisse de tonnage :

- > La **baisse de la fréquence de collecte** a permis d'inciter les habitants à **trier plus** et de **baissier les tonnages d'ordures ménagères**.
- > On constate que le poids des **encombrants incinérables** par habitant a **augmenté**. Cela signifie que certains déchets destinés à la déchèterie étaient auparavant compris dans les ordures ménagères et sont maintenant apportés en déchèterie.
- > On constate également une **hausse** des **tonnages** de **tri** (verre et multimatériau).
- > La **baisse des DMA** peut aussi s'expliquer par la **hausse des ventes de composteurs** avec deux fois plus de composteurs vendus suite au changement de fréquence de collecte, le poids d'**ordures ménagères** et de **déchets verts** a en conséquence **baissé**.

- Nombre de composteurs vendus d'octobre 2021 à juillet 2022 : 33
- Nombre de composteurs vendus d'octobre 2022 à juillet 2023 : 66

Remarques :

Les **gravats ont été retirés des tonnages**, ils ne sont pas à comptabiliser dans les DMA.

Le **nombre d'habitant** qui a fortement baissé a également été mis à jour à partir de l'année 2022, ce qui explique une hausse des tonnages entre 2021 et 2022.

2024 :

Mise en place du tri à la source des biodéchets

- Depuis janvier 2016 : les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent les trier et les valoriser,
- Depuis janvier 2023 : les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets seront concernés,
- A compter de janvier 2024 : tous les producteurs devront valoriser leurs biodéchets.

Obligation pour la collectivité de proposer des solutions aux usagers :

- > Vente de composteurs à prix réduits.
- > Mise en place de site de compostage partagé et bioseaux (sous conditions).
- > Aide financière à l'acquisition ou la construction d'un poulailler.



DÉTAILS DES 6 AXES

Présentation

Afin d'atteindre ces objectifs, 6 objectifs opérationnels ont été définis et constituent les 6 grandes thématiques du programme, en cohérence avec le Plan Régional Grand Est :



Axe 1
Biodéchets
Déchets verts



Axe 2
Réemploi
Réutilisation
Réparation



Axe 3
Gaspillage
alimentaire



Axe 4
Nocivité des produits



Axe 5
Consommation
responsable



Axe 6
Déchets des activités
économiques



Communication



Axe 1 : Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts

- 1.1 Déployer les sites de compostage partagé et en établissement
- 1.2 Accompagner le compostage en établissement
- 1.3 Maintenir la promotion du compostage individuel et soutenir l'acquisition de poulailler
- 1.4 Donner la possibilité de broyer ses déchets verts
- 1.5 Organiser des rencontres mensuels sur la thématiques biodéchets et déchets verts

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
1.1/2	Mise en place de site de compostage	3	4
1.1/2	Nombre de référent formé	2	8
1.3	Vente de composteurs individuel	65	100
1.3	Nombre de poulailler subventionné	1	20
1.4	Broyage de déchets verts	en étude	étudier le projet
1.5	Nombre de personne sensibilisée	88	150

Bilan 2023 :

- > 3 composteurs installés (Ecole primaire HYMONT, Ecole St Pierre Fourrier MIRECOURT et CHS Passerelles MIRECOURT).
- > 2 ventes de compost, 372 sacs vendus

Objectifs 2024 :

- > 1 nouveau site de compostage sera installé en début d'année 2024 et un 2nd déjà existant sera remplacé car vieillissant. 3 nouveaux projets Vosgelis en étude, et le site de compostage de la déchèterie sera remplacé également pour de plus gros volume.
- > Projet de mise en place de plusieurs sites de compostage sur la commune de Mirecourt et d'un PAV biodéchet.
- > Renforcer la gestion de proximité des déchets verts.
- > Renforcer la communication sur la subvention poulailler.
- > Proposer de nouveau une vente de compost.



Axe 2 : Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation

2.1 Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
1.1/2	Nombre de projet de réemploi	4	1

Bilan 2023 :

- > Poursuite du réemploi de palettes, de sapins artificiels et de livres.
- > Projet de local réemploi en cours.

Objectifs 2024 :

- > Poursuivre les actions déjà misent en place.
- > Lancer l'ouverture du local réemploi.
- > Récupération des copeaux de bois de l'école de Lutherie pour les sites de compostage



Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

3.1 Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

3.2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

3.3 Impliquer les commerces et restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
3.1	Nombre de personne sensibilisée	710	100
3.2	Nombre de personne formée	0	10
3.3	Nombre de doggy bag distribué	0	600

Bilan 2023 :

> Objectif du nombre de personne sensibilisées au gaspillage alimentaire lors d'animations atteint.

> Suite à la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire démarrée en 2019, le Département souhaite aider les collèges, la démarche engagée permettra de mettre en place la collecte et le traitement des déchets alimentaires sur tous les collèges publics des Vosges.

Objectifs 2024 :

> Proposer une formation sur le gaspillage alimentaire pour le personnel de la restauration collective.

> Revoir le projet de distribution de doggy bag : opération qui supprime un déchet mais en crée un autre (restaurateurs déjà dans l'obligation de le proposer).



Axe 4 : Réduire la nocivité des produits utilisés

4.1 Sensibiliser à la nocivité des produits du quotidien

4.2 Sensibiliser au jardinage au naturel et réduire les produits nocifs

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
4.1	Nombre d'action / personne sensibilisée	1/4	1/10
4.2	Nombre de personne sensibilisée	68	200

Bilan 2023 :

- > Thème de la nocivité des produits qui fonctionne très bien lors des animations tout public.
- > Nombreuses sensibilisations sur le thème de la gestion des déchets verts.

Objectifs 2024 :

- > Proposer une solution de broyage des déchets verts.
- > Continuer les animations et la communication sur le thème du ménage et jardinage au naturel.



Axe 5 : Promouvoir l'éco-consommation

- 5.1 Réduire les déchets issus des manifestations
- 5.2 Promouvoir le don
- 5.3 Accompagner les vosgiens aux éco-gestes
- 5.4 Promouvoir le stop pub

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
5.1	Nombre d'événements accompagnés	1	1
5.2	Nombre de projet mis en place	4	6
5.3	Nombre de communications réalisées	44	50
5.4	Distribution de stop pub	oui	oui

Bilan 2023 :

- > 7 restaurants et 5 associations accompagnées lors de la Foire de Poussay, 20 bacs de 400 litres détournés de l'incinération.
- > Dons de palettes, sapins de Noël artificiels, livres et gravats (toutes demandes pour des projets sont étudiées).

Objectifs 2024 :

- > Mise en place d'un panneau d'affichage sur la déchèterie "troc annonce"
- > Poursuite des différentes actions promouvant l'éco-consommation



Axe 6 : Réduire les déchets des activités économiques

6.1 Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise

Référence PLPDMA	Actions	Résultats 2023	Objectif 2023
6.1	Développement d'actions communes	2 projets en cours	3

Bilan 2023 Eco Plaine :

- > Valorisation de déchets de production de béton, gisement de plusieurs tonnes identifié chez GIRPAV-Métha. En cours de recherche d'un exutoire.
- > Substitution de tubes métalliques pour le calage et le transport de parements de bétons par des tubes recyclés. En cours de projet pour utiliser des tubes en plastiques de l'entreprise Replace à la place des tubes métalliques utilisés par GIRPAV-Métha.

Objectifs 2024 Eco Plaine :

- > Réduire les biodéchets incinérés des entreprises.
- > Sensibiliser les entreprises, artisans et usagés sur les REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).
- > Projet Adélor de démantèlement d'avion.
- > Rencontrer les entreprises du territoire pour des projets d'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale).



FIL ROUGE :

La communication autour de la prévention des déchets

Bilan 2023 :

1 235 TOTAL 2023
personnes sensibilisées

> 19 animations réalisées :

- 9 animations grands public pour un total de 105 personnes sensibilisées
- 6 animations auprès des scolaires pour un total de 1 046 enfants sensibilisés
- 1 animations périscolaires avec 15 enfants sensibilisés
- 4 animation auprès de la mission locale avec 45 jeunes sensibilisés
- 2 animations auprès IME / Déclic avec 24 personnes sensibilisées
- 3 animations annulées faute de participants

Objectifs 2024 :

- > Mieux répartir le nombre d'animation en fonction du public ciblé
- > Participer à de nouveaux événements
- > Proposer de nouveaux ateliers / thèmes